

DELIBERATION N° 79/124 : CANTINE SCOLAIRE : CHANGEMENT DE SOUS-TRAITANTS

Sur proposition de Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer un avenant au marché passé avec l'entreprise CRACCO, concernant la construction de la cantine scolaire, cet avenant régularisant les changements de sous-traitants :

. LOT N° 12 : Plomberie-sanitaire :

La Société STIRCHLER, 61, rue des Jardiniers à NANCY étant défailante après la signature de l'acte spécial, le montant sous-traité du lot passe de 29 695 F T.T.C. à 32 302 F 41 T.T.C. au nom de l'entreprise FRANCOIS 96, rue Carnot 54550 PONT-SAINT-VINCENT, nouveau sous-traitant du lot plomberie-sanitaire.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le lot N° 12, la différence en plus sera supportée par l'entreprise CRACCO, le montant du marché global initial demeurant inchangé.

. LOT N° 14 : Revêtements de sols :

La Société anonyme BASSI, 20 rue du Général de Gaulle GIRMONT 88150 THAON-LES-VOSGES est devenue défailante après la signature de l'acte spécial. Le montant des travaux sous-traités au lot N° 14 reste inchangé. Le nouveau sous-traitant pour ce lot est la Société Coopérative Ouvrière de production Nors-Est Revêtements, 16 rue entre les deux portes 88000 EPINAL.